



Procès-verbal de la Régie intermunicipale
des matières résiduelles de l'ouest

Brébeuf, le 16 avril 2019

À la séance extraordinaire du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale des Matières Résiduelles de l'Ouest tenu le 16^e jour du mois d'avril 2019, à l'Hôtel de Ville de Brébeuf au 217 route 323, Québec, à laquelle sont présents :

Évelyne Charbonneau,	Huberdeau
Jean-Guy Galipeau,	Amherst
André Sainte-Marie,	Brébeuf
William Howe,	Arundel
Steven Larose,	Montcalm

Formant tout quorum.

Mario Lortie, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

ORDRE DU JOUR
Séance extraordinaire du 16 avril 2019

- 1 Ouverture de la séance.
- 2 Adoption de l'ordre du jour.
- 3 Ratification du procès-verbal de la séance du 11 mars 2019.
- 4 Dépôt des heures du secrétaire-trésorier pour mars.
- 5 Présentation du nouveau membre substitut pour la municipalité de Brébeuf.
- 6 Embauche d'un chauffeur à temps partiel (suivi).
- 7 Approbation des comptes à ratifier.
- 8 Demande de soumission pour l'audit financier annuel (suivi).
- 9 Projet de règlement no 02-2019 sur les règles de contrôle budgétaire (suivi).
- 10 Arrivée des nouveaux camions de Xperloc.
- 11 Conséquences de la période de dégel.
- 12 Varia.
 - 12.1 Signature du document de déclaration d'intérêt par les Membres.
 - 12.2 Correspondance.
- 13 Période de questions.
- 14 Levée de la séance.



Procès-verbal de la Régie intermunicipale
des matières résiduelles de l'ouest

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Monsieur Jean-Guy Galipeau souhaite la bienvenue aux membres

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

IL est proposé par madame Évelyne Charbonneau

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants au varia :

- 12.3 Compostage des putrescibles et la RIDR
- 12.4 Gros rebus
- 12.5 Facture de démarrage
- 12.6 Ajustement des quotes-parts en fonction de l'entente de départ

Adoptée à l'unanimité

3 RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2019.

IL est proposé par, monsieur Steven Larose

QUE le procès-verbal soit adopté, en ajoutant les corrections suivantes :

- Modifier la numérotation des résolutions comme suit:

78.03.2019 deviens **77.03.2019**

79.03.2019 deviens **78.03.2019**

Adoptée à l'unanimité

4 DÉPÔT DES HEURES DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER POUR MARS 2019.

Une discussion est amorcée dans le but de comprendre comment est réparti tout le travail avec ces heures.

Suite aux commentaires une projection dans le temps est demandée pour estimer une baisse du nombre d'heures de la part du secrétaire-trésorier. Cependant, compte tenu du manque de vécu de l'entreprise, celui-ci n'arrive pas encore à estimer correctement cette prévision.

5 PRÉSENTATION DU NOUVEAU MEMBRE SUBSTITUT POUR LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF.

En remplacement de monsieur Saint-Louis, monsieur André Sainte-Marie va représenter la municipalité de Brébeuf. La résolution du conseil du 1^{er} avril 2019 numéro **190050** a été transmise à ce sujet. Il a donc droit de vote en date de la présente séance.

R. 079.04.2019

R. 080.04.2019



Procès-verbal de la Régie intermunicipale
des matières résiduelles de l'ouest

R. 081.04.2019

6 EMBAUCHE D'UN CHAUFFEUR À TEMPS PARTIEL (SUIVI).

CONSIDÉRANT que monsieur Armand Saulnier précédemment engagé a signalé son désintérêt envers cet emploi après 4 jours de formation.

CONSIDÉRANT que monsieur Alain Gagnon a annoncé son arrêt de travail pour une période d'environ deux mois dès le 5 avril avec retour prévu en fonction d'un billet médical.

CONSIDÉRANT que l'urgence de faire le remplacement a déclenché une relance dans le recrutement sans préavis aux conseillers.

CONSIDÉRANT que le seul candidat disponible malgré un léger casier judiciaire a été sélectionné, à la condition de fournir la preuve d'une demande de pardon enregistrée.

Il est proposé par monsieur Steven Larose,

QUE l'autre candidat, monsieur Simon Vaillant, soit engagé comme chauffeur de camion à temps partiel.

Adoptée à l'unanimité

R. 082.04.2019

7 APPROBATION DES COMPTES À RATIFIER

IL est proposé par, monsieur Sainte-Marie

QUE la liste soit acceptée comme soumise.

Adoptée à l'unanimité

8 DEMANDE DE SOUMISSION POUR L'AUDIT FINANCIER ANNUEL.

Le secrétaire-trésorier soumet les deux soumissionnaires intéressés ;
AMYOT & GÉLINAS et SENEZ CARUFEL

Le troisième invité, M. Charest, n'ayant pas donné suite à l'appel du secrétaire-trésorier, sera sollicité directement par les membres. La décision est donc reportée à une séance ultérieure.

9 PROJET DE RÈGLEMENT NO 02-2019 SUR LES RÈGLES DE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE (SUIVI)

La révision de la réglementation ayant été faite partiellement, ce point devra être soumis de nouveau à la prochaine séance.

Une demande de révision devra être envoyée aux directeurs généraux entretemps.

10 ARRIVÉE DES NOUVEAUX CAMIONS DE XPERLOC

Le secrétaire présente les différentes particularités des nouveaux camions.



Procès-verbal de la Régie intermunicipale
des matières résiduelles de l'ouest

11 CONSÉQUENCES DE LA PÉRIODE DE DÉGEL.

L'impact de la période de dégel force un deuxième transport par jour de collecte dans les sites de recyclage et d'enfouissement.

Cette situation n'était pas prévue au budget, elle devra être ajustée dans le budget de l'année 2020.

12 VARIA

12.1 Signature du document de déclaration d'intérêt par les membres.

Les membres remettent leur document rempli.

12.2 Correspondance.

La CNESST nous a envoyé la classification de la régie. Notre taux serait à \$9.00 par tranche de 100\$.

Cette décision est débattue et il est demandé au secrétaire-trésorier de s'informer auprès de la RITL afin de connaître leur situation dans ce dossier.

Aussi en parallèle une demande de révision sera officiellement envoyée à la CNESST.

12.3 Compostage des putrescibles et la RIDR

Monsieur Steven Larose voulait savoir si la régie était admissible comme propriétaire partenaire dans le développement du volet putrescible de la RIDR. La réponse est non, car c'est la MRC qui a la compétence en ce domaine.

Les membres vont donc évaluer de façon individuelle leur implication, ou non, dans le projet d'investissement de ce volet à la RIDR

12.4 Gros rebus.

La municipalité de Brébeuf demande si la régie peut en faire la collecte cette année.

Malheureusement la régie n'a pas le camion adapté pour ce ramassage.

12.5 Implantation des bacs bruns.

Une résolution du conseil de la municipalité de Brébeuf demandant une soumission de prix pour la cueillette des bacs bruns nous a été communiquée. Dans la mesure où les bacs bruns remplacent les bacs noirs, aucun frais supplémentaires ne devraient s'ajouter.

A ce sujet madame Voss de la MRCL va rencontrer les directeurs généraux des municipalités membres de la RIMRO le 30 mai prochain afin de préparer l'implantation des bacs bruns.

Ainsi donc la stratégie de démarrage à Brébeuf, devrait prendre forme en vue de commencer la collecte des putrescibles dès cet automne.

Une invitation pour assister à la prochaine séance sera communiquée à madame Voss afin qu'elle sensibilise aussi les membres du conseil d'administration de la régie sur l'implantation de la collecte des putrescibles.



Procès-verbal de la Régie intermunicipale
des matières résiduelles de l'ouest

12.6 Facture de démarrage.

Madame Évelyne Charbonneau mentionne que dans les pièces justificatives de la facture de démarrage de la régie dû à Amherst, la facture de PGSolutions pour l'installation de la licence du poste d'ordinateur a eu lieu en 2019.

Cette opération comptable reste à valider, car la facture étant au nom de la municipalité d'Amherst, il est possible que ça ne soit pas nécessaire.

12.7 Ajustement des quotes-parts en fonction de l'entente de départ.

Selon l'entente intermunicipale conclue pour la création de la régie, le sommaire du rôle d'évaluation servant au calcul des quotes-parts doit être celui qui est en vigueur au 1^{er} janvier de l'année du budget en cours.

Il est demandé au secrétaire-trésorier de vérifier si les sommaires du rôle utilisés sont bien ceux spécifiés comme tels.

13 PÉRIODE DE QUESTIONS. Aucune question

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL est proposé par monsieur Steven Larose

QUE la séance extraordinaire soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Jean-Guy Galipeau,
Président

Mario Lortie
Secrétaire-Trésorier

R. 083.04.2019